

Faut pas prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages

(M. Audiard)

I/ Résultats et observations sur les élections professionnelles 2009

Rappelons que les conférenciers représentent à ce jour une centaine de salariés et que 18 d'entre eux figuraient sur les listes électorales du 2^e collège (cadres) toutes organisations syndicales confondues.

Elus DP titulaires + suppléants : sur 8 sièges 5 ont été attribués à des conférenciers.

Elus CE titulaires + suppléants : sur 6 sièges 3 ont été attribués à des conférenciers.

Auxquels s'ajoute l'élection d'un conférencier au Conseil d'administration.

Soit sur 15 sièges 9 ont été attribués à des conférenciers.

L'engagement de nombre de conférenciers ainsi que l'élection de plusieurs d'entre eux devraient inciter la direction de l'établissement, ainsi que le Ministère, à la réflexion.

En effet, pourquoi autant de salariés conférenciers ont-ils choisi de s'impliquer dans les instances représentatives de l'établissement ?

La réponse est simple.

Depuis 1992, le sort des conférenciers est lié à celui de la Réunion des Musées Nationaux. Dès 1999, ils demandent une réflexion de fond sur le métier. Le paysage culturel a effectivement subi en quelques années une profonde mutation : la création des EPA, hyper fréquentation, recherche de nouveaux publics, offre plus variée, expositions plus nombreuses, développement de la privatisation des espaces, etc.

Pour plus d'efficacité, il était nécessaire de repenser : la journée de travail (nombre de visites, temps de préparation, de formation), l'évolution de carrière, ainsi que le recrutement qui doit impérativement être organisé sur des bases solides.

Des solutions existent et la CFDT a rédigé plusieurs dossiers de propositions qui sont restés lettre morte.

La RMN - au gré des changements de directions, de chefs de département ou toute autre raison plus au moins valable - s'interroge, doute, puis finalement attend que diminue le nombre de conférenciers par le non remplacement des départs à la retraite, souhaitant manifestement que la situation s'enlise tout comme s'enlisent ses relations avec certains sites.

Dans les instances officielles toutefois, la direction de l'établissement continue à claironner que : « Nous nous sommes imposés comme un outil performant au service des grandes politiques du ministère de la Culture et comme un grand acteur de la démocratisation culturelle. » (p. 125) et « Nous avons trois grandes missions transverses : la diffusion du patrimoine des musées ; l'éducation artistique et culturelle, qui est un de nos axes forts ; tout ce qui relève du numérique (...) » (p. 126) (Audition par la Mission d'Évaluation et de Contrôle de l'Assemblée Nationale sur le musée du Louvre, le 19 mars 2009).

II/ Exemples de difficultés liées au sous effectif

A/ Avenant n°1 de l'Accord d'entreprise du 18 janvier 1991, titre 3 « Durée du travail » l'article 5 « Amplitude » stipule : « Le temps consacré aux conférences ne peut pour une même journée, sauf cas exceptionnel, dépasser 5h de conférences. »

Avec l'aval de la RMN, plusieurs sites font de l'exception la norme : le musée des Antiquités nationales (MAN), le musée du Moyen-âge - Cluny et les Galeries nationales.

Rappelons que le métier de conférencier a été classé dans la catégorie des métiers « à risque ». La prise en charge de 4 groupes exige de la part du salarié un investissement, une énergie et une concentration importants, sans compter la fatigue que représente la posture verticale pendant 5h sur une journée.

B/ Dépassements horaires

Les conférenciers élus syndicaux se trouvent de plus en plus fréquemment en porte à faux pour l'exercice de leurs responsabilités syndicales, les sites rechignant à les libérer car le SVCF peine à les remplacer. On ne prendra qu'un exemple récent qui n'est pas un cas isolé, celui du jeudi 19 novembre dernier, jour du 2^e tour des élections du 1^{er} collège :

09h30-17h30 : élections, présence sur le bureau de vote en position de responsabilité (impliquant obligation de rester jusqu'à la proclamation des résultats)

17h30-18h30 : trajet de la RMN au M'O

18h30-19h30 : visite conférence

19h45-21h15 : visite conférence

Soit une amplitude horaire de 12h.

La difficulté est, certes, liée à la nocturne au M'O mais l'on précisera que les sujets de visites pour lesquelles il n'a pas été possible de remplacer le conférencier étaient des plus classiques et traités par tous.

=> L'impossibilité d'un réemploi a donc conduit le musée puis le SVCF à demander aux salariés de consentir, moyennant récupération ou payant en heures supplémentaires, à enchaîner à leur journée de travail une deuxième. Précision complémentaire, dans le cas présent cette journée de 12h faisait suite à deux jours rallongés par deux soirées privées pour des quotités de travail hebdomadaire de plus de 80%.

III/ La journée de travail

Depuis une dizaine d'années, le paysage culturel a subi une profonde mutation. Pour plus d'efficacité en interne comme vis à vis des sites et afin de se conformer au droit, il est nécessaire de repenser la journée de travail :

- Le temps de préparation n'est plus suffisant étant donné la multiplication de l'offre des musées en terme de visites thématiques (sujets pointus nécessitant plus de recherches), en nombre d'expositions, mais aussi de recherche de nouveaux publics (préparation puis rangement des ateliers de pratique artistique).

- Le temps de formation doit être redéfini : la présentation d'une exposition par ses commissaires doit être compté comme tel, ce qui n'est pas le cas, *les salariés y assistent sur leur temps de repos hors de tout cadre légal.*

- Par la multiplication des ouvertures en nocturnes et les week-end, auxquels s'ajoutent le développement de la privatisation des espaces (petits déjeuners et soirées), le nombre de visites et leur répartition actuelle sont un frein à l'implication des salariés.

IV/ Les Galeries nationales

Le succès historique de l'exposition *Picasso et les maîtres* auquel chacun a contribué avec fierté y avait exacerbé, dans cette figure de proue de notre établissement, des difficultés que les salariés signalent depuis de nombreuses années sans résultat.

Suite à ces demandes répétées, puis aux revendications portées et appuyées par la CFDT (tract 13/02/09), des **améliorations** ont été apportées sur la gestion de l'activité ainsi qu'un certain nombre de problèmes matériels d'autant moins bien compris qu'ils avaient lieu « à la RMN » :

- la création d'un local conférenciers,
- des appels à candidatures pour les soirées et petits déjeuners privés annoncés plus en amont, et à tous, par voie d'affichage,
- le 31/03/09 une première réunion de service avait été organisée par le SVCF sur les conditions de travail des conférenciers. Il était prévu qu'une seconde rencontre soit organisée, puis une dernière en présence des équipes des GN.

=> Environ 6 mois après cette date, il est nécessaire de reprendre ces échanges particulièrement au niveau de la gestion de l'activité :

Visites-conférences

- L'amplitude horaire est concentrée sur quelques heures, par exemple : 15h-16h30, 17h-18h30, 19h-20h30, ce qui est un rythme physiquement éprouvant. Ce type d'emploi du temps avait été demandé il y a plusieurs années par certains conférenciers qui y voyaient une solution à l'inconfort du lieu (il n'y avait pas de salle de repos jusqu'au mois d'octobre dernier). Il rebute toutefois beaucoup d'autres et entraîne une désertion des Galeries nationales.

- L'organisation de présentations d'une heure en studio le matin a conduit à la création de journées très pesantes : 2 studios le matin (2x1h) et 2 visites conférences (2x1h30) soit 5h de conférences. Il est important de rappeler que le sujet étant 4 fois le même, le conférencier doit effectuer 4 prises en charge de groupes là où, sur d'autres sites, il en

réalise 3 sur des thèmes renouvelés. De plus, étant donné le nombre croissant de sites normalisant ces 4 visites, l'exceptionnel inscrit dans l'avenant de l'Accord d'entreprise se multiplie et épuise les salariés.

- Faute d'être systématiquement intégrées dans le gestionnaire d'activité Sysrem, les visites conférences sont parfois annoncées aux conférenciers à leur arrivée sur place. Il est donc difficile d'anticiper l'organisation de sa journée :

- . définition des types de publics rencontrés et donc préparation du discours rendu délicat,
- . prise de RV professionnels souvent compromise,
- . le conférencier transportera inutilement de quoi réviser car il n'aura pas l'heure de battement supposée,
- . en l'absence de restaurant d'entreprise, le conférencier qui comptait se rendre rapidement à ceux du M'O ou du Louvre, est condamné au jeûne sauf à se rabattre sur le restaurant des Galeries nationales si l'affluence du public le lui permet et pour un coût élevé en dépit de la réduction accordée au personnel.

Préparation des expositions

L'ouverture en septembre de la programmation oblige les conférenciers sous contrats intermittents (ne travaillant pas à cette période) à préparer hors temps de travail et à assister à la présentation des expositions *hors de tout cadre légal*.

Petits déjeuners et soirées privées

- La rémunération est plus faible qu'ailleurs (entre deux soirées, on privilégiera la soirée la plus lucrative) et n'est pas annoncée en amont ce qui est ressenti comme un manque de « transparence ».

Au M'O par exemple, il est systématiquement indiqué l'équivalent en jour, ou demie journée, de récupération.

- Depuis peu les petits déjeuners, qui débutent généralement à 8h30 et s'achèvent vers 10h, ne sont plus comptés en « heures mécénat » dans leur totalité mais à hauteur d'une demie heure (avant 9h).

Ce type de formule plébiscité par le service de privatisation des espaces ne trouve donc plus autant de conférenciers volontaires... Ceux-ci, on doit le rappeler, rejoignent leur site d'affectation pour une journée de travail « normale » après ce petit déjeuner.

=> Cet exemple parmi d'autres montre que la RMN se pénalise elle-même : en faisant l'économie d'une réflexion de fond sur la journée de travail des salariés conférenciers, elle s'interdit de répondre efficacement aux demandes de ses clients.

Le simple bon sens, le respect des engagements⁽¹⁾ n'ont-ils donc plus leur place à la RMN dont la direction semble obnubilée par la seule diminution de la masse salariale ?

L'annonce le 29 octobre dernier au Ministère de la Culture qu'une restitution des différents audits⁽²⁾ sur l'activité serait organisée début 2010, ne constitue pas une avancée suffisante au regard des propositions formulées par la CFDT et des difficultés quotidiennes des salariés.

Depuis 2008, année au cours de laquelle ont été réalisées ces études, les difficultés n'ont fait que croître étant donné la baisse des effectifs par le non remplacement des départs à la retraite et l'immobilisme de la direction en matière de gestion vis-à-vis des salariés comme des musées (EPA et SCN).

Qui déclare que la RMN s'est « imposée comme un outil *performant* au service des grandes politiques du ministère de la Culture et comme un grand acteur de la démocratisation culturelle »⁽³⁾ ?

Qui rappelle que « Nous avons trois grandes *missions* transverses : la diffusion du patrimoine des musées ; l'éducation artistique et culturelle (...) »⁽⁴⁾ ?

Qui affiche « l'éducation artistique et culturelle comme un de nos axes forts »⁽⁵⁾ ?

Quand cessera-t-on de prendre les salariés et ceux qui les représentent pour des *canards sauvages* ?

(1) : 17 décembre 2007 : réunion au Ministère qui annonce officiellement que « le principe de transfert *global* de l'activité visite-conférence vers les EPA est abandonné ». La CFDT rappelle que sur de nombreux points : statut, recrutement, titre, disparité des indices, journée de travail, intermittence, égalité homme/femme... une remise à

plat urgente s'impose toujours. M. David Guillet, Directeur du développement culturel, nous assure alors que « la RMN ne se dérobera pas à ses obligations ». (CFDT 10/06/09).

(2) A savoir :

a/ 30 septembre 2008 : une « Synthèse sur la note sur l'emploi et la tarification des conférenciers de la RMN remise le 31 mars 2008 par Jean-Pierre Guillon » est transmise aux OS en document préparatoire à la rencontre DMF / RMN / organisations syndicales du 9 octobre (c'est donc un résumé de 4 pages !).

La synthèse fait état des relations actuelles RMN/musées. Ainsi :

- elle apporte des données chiffrées sur les effectifs et les heures allouées,
- elle affirme la compétence « reconnue et appréciée » des conférenciers de la RMN, leur « niveau de connaissances »,
- elle constate la complexité du système actuel et ses dysfonctionnements, ainsi que la hausse des coûts,
- enfin, elle propose de mettre en place un nouveau régime d'emploi des conférenciers après examen du dispositif actuel de facturation.

b/ De Juin à fin Octobre 2008 : une étude est lancée par la RMN sur le taux d'emploi des conférenciers, en collaboration avec quatre musées : les Antiquités nationales, Cluny, Ecoen et le M'O. La personne missionnée a souhaité suivre des visites et rencontrer les conférenciers afin d'aborder notamment les points suivants : les publics, la préparation des visites, les formations, les plannings, les contraintes logistiques... Sur chacun des sites, sont également consultés les responsables de l'action culturelle et/ou du développement des publics, ainsi que les chargés de réservation. **L'étude a été remise à la Direction de la RMN courant novembre. Aucune information n'a été communiquée à ce jour.**

(3), (4) & (5) : la direction de la RMN lors de l'Audition par la Mission d'Evaluation et de Contrôle de l'Assemblée Nationale sur le musée du Louvre, le 19 mars 2009, (p. 125-126).